

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGRES

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

SEANCE DU VENDREDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 avril 2026, la Commission Administrative s'est réunie en Mairie sous la Présidence de Madame SAINT-MACHIN Annick.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SAINT-MACHIN Annick, ROBILLART Pascale, PITON Dominique, KNOP Linda, DEFREMONT Marie-George, DILLY Valériane, BRETON Anouk et messieurs HAULTCOEUR François, GUYOT Cédric, SEVIN Christian, BARLET Jean-Loup et RUS Michel.

ABSENTS EXCUSES : Madame LAVOINE Claudie

Madame DEFREMONT Marie-George est élue secrétaire de séance.

Objet : débat d'orientation budgétaire 2026

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des Centres Communaux d'Actions Sociales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet à chaque membre du Conseil d'Administration de faire le bilan de l'année 2025 et de réaliser des propositions budgétaires pour l'année 2026.

Il doit au moins contenir succinctement :

- Le rappel des plafonds de ressources ouvrant droit aux aides du CCAS,
- Le rappel du montant des aides alimentaires calculées en fonction de la composition de la famille,
- Le rappel du montant maximum des prises en charge de factures d'eau, d'électricité, de chauffage qui sont, elles aussi, calculée en fonction de la composition et des revenus de la famille.
- Le nombre de famille ayant bénéficié d'une aide versée par le CCAS

Une analyse financière comparative est réalisée sur une période de deux ans, reprenant les principaux postes de fonctionnement des aides du CCAS et une projection est établie pour l'année 2026.

Réalisation des dépenses de Fonctionnement pour les exercices :

PRINCIPAUX CHAPITRES	2024	2025	Observations
011 : Eau - Electricité – Alimentation Contrat Informatique - Spectacles Réceptions – Voyages	10 999.18 €	8014.79 €	
012 : Charges du Personnel	31 178.79 €	33 815.60 €	Augmentation car reprise à temps plein à partir du 01/11/2025.
65 : Secours d'Urgence	4 940.85 €	4383.33 €	Baisse des demandes par rapport à 2025 (soit 557.52 € en moins). L'augmentation des dossiers d'aides FSE et SPF nous ont permis de réduire davantage nos demandes de secours au CCAS. Les propositions d'accompagnement à la gestion du budget ainsi que dans le cadre du FSL ont permis à certaines familles d'avoir une gestion plus préventive et rigoureuse de leur budget.
65 : Aides Alimentaires	128 186.52 €	100 054.98 €	Différence de 28 131.54 €. Bonne gestion.

En 2025 on constate que le montant des aides est en baisse et plus particulièrement le budget consacré aux bons alimentaires. Cela a été permis grâce à un contrôle mensuel scrupuleux des dépenses effectuées et le renouvellement trimestriel des dossiers de bons alimentaires.

Prévision pour 2026 :

PRINCIPAUX CHAPITRES	PREVISION 2026	Observations
011 : Eau - Electricité – Alimentation Contrat Informatique - Spectacles Réceptions – Voyages	9000 €	Prévoir une légère augmentation par rapport à l'augmentation des abonnements, tarifs et taxes pour les factures d'énergies.
012 : Charges du Personnel	35 000 €	Prévoir une augmentation pour : -la reprise à temps plein depuis le 01/11/25 -les cotisations retraite -l'évolution du point d'indice
65 : Secours d'urgence (aide sur facturation)	4800 €	Prévoir une augmentation car les demandes ont augmenté en 2025 par rapport à 2024.
65 : Aides alimentaires	115 000 €	Prévoir une légère augmentation en maintenant une gestion stricte. Une augmentation légère dans ce chapitre en maintenant cette gestion rigoureuse ainsi que l'utilisation du frigo solidaire. Baisse du montant des bons alimentaires d'urgence à 35 €.

Réalisation des recettes de Fonctionnement pour les exercices :

CHAPITRES	2024	2025	Prévision 2026
70 – 706 : Produits de services (achats places par bagatelle)	2 010.00 €	1200 €	1000
74 –7474 : Subvention communale	170 000.00 €	170 000 €	170 000
75 – 752 : Revenus sur immeubles (Locations foyer Lecoutre)	1 245.00 €	1225 €	1300 €

Bilan d'activité du CCAS 2023-2025

Familles bénéficiaires du CCAS	2023	2024	2025
<i>Bénéficiaire Bons alimentaires</i>	153	149	136
<i>Bénéficiaires de Bons occasionnels d'urgence</i>	74	54	94
<i>Bénéficiaires de secours EDF - GAZ</i>	61	32	53
<i>Bénéficiaire de secours EAU</i>	4	15	22
<i>Bénéficiaires de secours Obsèques</i>	2	7	1
<i>Bénéficiaires des aides pour les Centres de Loisirs, CAJ et cantine</i>	5	3	7
<i>Dossiers APA</i>	33	23	29
<i>Renouvellement APA</i>		6	
<i>APA d'Urgence</i>			1
<i>Dossiers aides sociales (maison de retraite, foyer de vie, foyer médicalisé pour personnes en situation de handicap, famille d'accueil, aides ménagères)</i>	11	9	14
<i>Dossiers d'Obligation Alimentaire</i>	12	9	4
<i>Demandes de téléassistance</i>	-	-	10

Remarques :

On remarque également une petite augmentation des demandes d'aides pour les factures d'énergies liée à l'augmentation des tarifs, taxes et abonnements des fournisseurs de gaz et d'électricité.

Le reste des autres demandes d'aides reste plutôt stable depuis 2023.

Typologie de Personnes bénéficiaires des aides sociales :

- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires des allocations chômage (ASS et ARE)
- Retraités ayant une retraite moyenne autour de 960 € (20 bénéficiaires du CCAS sont retraités)
- Bénéficiaires d'une pension d'invalidité et de l'AAH
- Personne ayant un contrat de travail à temps partiel, bénéficiaires des chèques CESU à temps partiel

Analyse de l'évolution du nombre de demandes d'aides :

Le nombre de bénéficiaires des bons alimentaires reste stable. Il varie entre 90 et 110 foyers à l'année.

On constate d'une part un noyau de familles bénéficiaires du bon depuis un certain nombre d'années et d'autre part des nouvelles typologies de public qui s'ancre dans ce dispositif d'aide tels que des personnes seules retraités ayant l'ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées), les personnes seules bénéficiant de la pension d'invalidité et quelques familles où un des membres perçoit l'AAH.

On constate une nette augmentation des demandes de bon alimentaire d'urgence. Il arrive régulièrement que les familles bénéficiaires du CCAS demande un bon alimentaire de secours en plus du bon alimentaire mensuel pour pallier à l'inflation des produits de premières nécessités. Cela concerne plus de la majorité des demandes. D'autres sont faites par les foyers étant juste à la limite du barème qui souvent ne peuvent pas bénéficier d'aides financières en général.

Néanmoins l'utilisation du réfrigérateur solidaire depuis février 2024 permet également de pallier à ces demandes et de permettre aux familles de consommer des produits différents. L'orientation et le partenariat avec la fédération du Pas-de-Calais du Secours Populaire est toujours proposé

-une gestion rigoureuse de l'attribution des bons de secours

Le nombre de demandes d'aides aux factures a diminué de moitié grâce à l'instruction de demandes d'aides extérieures telles que le Fond Solidarité Energie (FSE) et l'aide financière de la Fédération du Pas-de-Calais du Secours Populaire.

La prévention et l'accompagnement à la gestion du budget ont permis également de limiter les factures d'énergies excessives. L'augmentation des tarifs de l'énergie et les logements énergivores sont les causes principales des demandes d'aides au CCAS.

Le nombre de demandes d'aides pour la cantine et les centres de loisirs sont légèrement en hausse par rapport aux années précédentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de préciser davantage les conditions de ces aides en limitant une demande d'aide par enfant et par année à hauteur de 25 € maximum (soit une aide cantine, une aide pour les centres/CAJ par an et par enfant rentrant dans les barèmes du CCAS).

Actions réalisées en 2025 :

-**Petits-déjeuners thématiques** lors de la distribution des bons alimentaires mensuels. Cette année le Conseil d'Administration du CCAS de poursuivre la mixité de différents publics (familles du CCAS, des ateliers parentalité et des ateliers animés du mercredi).

Le CCAS a poursuivi la distribution des bons alimentaires dans différents lieux de la commune (Médiathèque, salle bleue et au Moulin) pour permettre aux familles de découvrir ou redécouvrir tous les services de la ville mais aussi pour travailler sur leur mobilité.

Nous avons constaté une baisse de participation aux ateliers thématiques. Le changement de lieu chaque mois est l'une des causes de cette baisse. De plus, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait adapter davantage nos ateliers aux personnes seules. C'est pourquoi nous avons mis en place autant d'ateliers familiaux que des ateliers pour les personnes seules ouvert à tous les Anglois.

Le foyer Lecoutre est bien identifié par les bénéficiaires du CCAS comme lieu de rencontres et de convivialité.

-**Ateliers cuisine** : les derniers vendredis de chaque mois au Moulin de Tous de 09h00 à 12h00. Le nombre de participants reste stable : 6 personnes régulières. Aucune nouvelles personnes n'ont intégré l'atelier mais la dynamique du groupe reste interactive. Des liens se sont créés depuis le démarrage de cet atelier. Le lien social est le premier critère recherché par les participants. Ce sont uniquement des personnes seules.

- **Le forum santé** sur la thématique des de la santé mentale.

-Le spectacle de **Noël** et la distribution du bon alimentaire de Noël au lieu d'un colis alimentaire.

-La sortie à Bagatelle le 22/08/2025 dans le cadre de la « **Journée Bonheur** » en partenariat avec le Secours Populaire Français.

-**le projet des « 10 000 départs en vacances »** organisé dans notre commune : pour la 2^{ème} année consécutive cela a permis à 56 familles bénéficiaire du CCAS de partir en vacances grâce aux aides financières du projet et à l'accompagnement avec un pilotage par le Service-Jeunesse et le CCAS.

Poursuite des permanences :

-Permanence RSA du SAMPS tous les mardis sauf le 3^{ème} mardi de chaque mois jusqu'à mi-décembre. Cette association ne va plus effectuer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans notre commune. Nous attendons un retour du Conseil Départemental sur le nouvel organisme pour l'année 2026.

-Permanence de la MDS de Liévin le 3^{ème} mardi de chaque mois

-Permanence de l'APSA médiation familiale les 3^{èmes} mercredis après-midi de chaque mois

-Permanence de la PMI au Moulin de Tous

-Camion France services (PIMMS Lens) tous les 4^{èmes} jeudis matin de chaque mois : le lieu de permanence a été modifié à la rue Latouche Tréville au lieu de la place de la mairie.

La demande d'une permanence CAF a été refusé par l'antenne CAF de Lens-Liévin car plus aucunes permanences ne peuvent être créées. La plus proche se déroule au CCAS de Liévin ;

Rappel

Il est proposé :

-de maintenir le montant des bons alimentaires comme suit :

Nombre de personnes	1	2	3	4	5/6	7/8
Montant	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €

Le montant de l'aide attribuée ne pourra être supérieure au montant de la facture.

Le montant des bons alimentaires de secours sera de 35 € sauf cas particulier. Il pourra y avoir un double bon de 35 € si la situation de la personne est difficile.

-de reconduire les mêmes plafonds de ressources ouvrant droit à l'aide du CCAS et de maintenir le forfait à 240 €

1 personne	441 €
1 personne + 1 enfant -15 ans	651 €
1 personne + 2 enfants -15 ans	861 €
1 personne + 3 enfants -15 ans	1071 €
1 personne + 4 enfants -15 ans	1281 €
+ 210 €/enfant supplémentaire	
1 personne + 1 enfant +15 ans	703 €
1 personne + 2 enfants +15 ans	965 €
1 personne + 3 enfants +15 ans	1 227 €
1 personne + 4 enfants +15 ans	1489 €
+262 €/ enfant supplémentaire	
1 couple sans enfant	614 €
1 couple avec 1 enfant – 15 ans	824 €
1 couple avec 2 enfants – 15 ans	1034 €
1 couple avec 3 enfants – 15 ans	1244 €
1 couple avec 4 enfants– 15 ans	1454 €
+210 €/enfant supplémentaire	
1 couple avec 1 enfant +15 ans	876 €
1 couple avec 2 enfants +15 ans	1086 €
1 couple avec 3 enfants +15 ans	1296 €
1 couple avec 4 enfants +15 ans	1506 €
+ 262 €/enfant supplémentaire	

-de maintenir le montant des aides aux énergies (gaz, électricité) selon le tableau suivant :

Nombre de personnes	Electricité	Gaz	Maximum d'aide à l'année
1	31.5 €	76.65 €	150 €
2	42 €	92.40 €	150€
3	52.5 €	107.10 €	250€
4	64.05 €	123.90 €	250€
5 et +	74.55 €	133.90€	300€

-de maintenir les montants d'aide pour les factures d'eau selon le tableau suivant :

Nombre de personnes	Typologie du logement	Eau
1	T2	50 €
2	T3	60 €
3	T4	70 €
4	T5	90 €
5 et +	T 5	100 €

Ces aides sont délivrées en chèques eaux.

-de maintenir les montants d'aide pour les factures de cantine, centre de loisirs/CAJ de la manière suivante :

Il a été fixé à 2/3 du montant de la facture à hauteur de 25 € maximum l'aide financière par enfant et par année scolaire pour la cantine et pour le centre de loisirs/CAJ pour les familles bénéficiaires du CCAS de Angres.

Il est proposé :

- de reconduire les petits-déjeuners thématiques lors de la distribution des bons alimentaires
- de prévoir des ateliers thématiques à la Médiathèque
- de reconduire les ateliers cuisine les derniers vendredis de chaque mois
- de distribuer un bon de Noël et de proposer un spectacle
- d'effectuer d'autres actions collectives en partenariat en dehors des ateliers thématiques mensuels en sollicitant des financements et des appels à projets

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Angres, le 5 Mai 2026



La Présidente du CCAS,
Annick SAINT-MACHIN

REÇU EN PREFECTURE 8

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com